

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 DECEMBRE 2016 – 20H30

Membres présents : Jean-Baptiste CAU, Marie-Françoise BUNOUST, Simone DÉLIOT, Vincent DUMETIER, Évelyne FEIN, Jean-Louis FUMEY, Nicolas GIRARDET, Bernard JOLYOT, Agnès LAURENT, Sylvie LUCCISANO, Didier PAINEAU, Ludovic PICOD, Bernard SÉNÉ,

Membres absentes excusées : Véronique RÉVEILLON et Marie-Françoise GIRARDET qui donne procuration à Nicolas GIRARDET

Secrétaire de séance : Bernard SÉNÉ

Approbation du PV du conseil du 3 novembre 2016

- 1- CAGB : présentation du projet PLU i
- 2- CAGB : diverses délibérations pour intégration au 1er janvier 2017 et représentation de la commune au conseil communautaire
- 3- DPU
- 4- Délibérations modificatives budgétaires
- 5- Régime indemnitaire du personnel
- 6- Modification fiche de poste pour agent assainissement
- 7- Acceptation de chèques AVIVA et coopérative scolaire
- 8- Programme de travaux de voirie 2017, analyse commission voirie et ouverture de la tranche 3 des Hauts du Crey
- 9- Vente de parcelles pour entretien
- 10- Approbation du règlement du cimetière
- 11- Délibération ONF : coupes et affouage pour 2017
- 12- Questions diverses

1. CAGB : présentation du projet PLU i

Ce point est reporté au prochain conseil municipal

2. CAGB : diverses délibérations pour intégration au 1er janvier 2017 et représentation de la commune au conseil communautaire

- Mise à disposition de biens et moyens

Le conseil municipal donne son accord pour fixer les modalités de retrait des communes de la CCVSV et les obligations réciproques des parties à savoir :

- les communes de la CCVSV transfèrent à la CAGB divers biens mobiliers et incorporels affectés aux compétences exercées par la CAGB.
- la CCVSV transfère à la CAGB les contrats concourant à l'exercice des compétences de la CAGB.
- d'une manière générale, les communes et la CCVSV transfèrent les moyens affectés au service de la collecte.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention correspondante à la mise à disposition de biens et moyens dans le cadre de l'extension du périmètre de la CAGB.

- Syndicat multi-services du val de l'ouest

Les compétences "crèche / halte garderie" avec spécificité du Trotti bus ainsi que l'insertion (emploi) relèvent de la CCVSV qui sera dissoute le 31/12/2016. Afin de maintenir ces services d'intérêt intercommunal, il est proposé la création d'un syndicat intercommunal à vocation multiple pour la gestion de la crèche, halte garderie et emploi.

Le conseil municipal à l'unanimité **refuse** l'adhésion au Syndicat Multi services du Val de l'Ouest.

VOTE : CONTRE à l'UNANIMITE

- **CAGB : regroupement de commandes**

Dans le cadre de sa politique d'aide aux communes, le Grand Besançon s'est engagé dans une démarche de développement des groupements de commandes.

Le principal intérêt de cette convention réside dans la simplification importante du mécanisme des groupements de commandes : une seule convention (et donc une seule délibération) est désormais nécessaire pour pouvoir adhérer à de multiples domaines d'achats, alors que les collectivités devaient délibérer auparavant pour chaque achat groupé.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes permanent
- se prononcer sur l'adhésion de la commune au groupement de commandes permanent,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes permanent avec les membres désignés dans le projet de convention,
- s'engager à inscrire au budget les crédits nécessaires, le cas échéant.

VOTE 1 abstention et 13 VOIX POUR

- Fourrière à véhicule

La Ville de Besançon et les communes membres ou futures membres au 01-01-2017 de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon font partie d'un groupement de commandes pour la gestion et l'exploitation de la fourrière à véhicules.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur la constitution de ce groupement de commandes,
- autoriser M le Maire, ou son représentant, à signer la convention de ce groupement de commandes.

VOTE : POUR à l'UNANIMITE

- Tarif fourrière automobile

Chaque année, le ministère de l'intérieur publie un arrêté fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles. Dans sa délibération tarifaire annuelle (décembre) la ville de Besançon fixe les tarifs de sa fourrière à véhicules en appliquant les tarifs maxima fixés par le décret.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles afin d'avoir une tarification unique sur l'ensemble des communes membres du groupement.

VOTE : POUR à l'UNANIMITE

- Aides aux communes

L'aide aux communes de la CAGB est étendue à la AD@T (aide départementale aux communes) pour le même tarif de 2.80 € par habitant (niveaux 2a et 2b)

- Représentation au conseil communautaire

En fonction de l'ordre du tableau des membres du conseil municipal, Monsieur le Maire est désigné titulaire au conseil communautaire de la CAGB et M. Fumey Jean Louis 1er adjoint laisse la place à M. Bernard JOLYOT 2è adjoint.

3. DPU

Le conseil municipal renonce à l'exercice de son droit de préemption urbain sur les parcelles AD 247 Ch des Combes et AD 161 Ch de Bellevue.

4. Délibérations modificatives budgétaires

M. le Maire propose : sur le budget communal

- d'inscrire la somme de 25 000 € sur le compte de recettes 7551 - excédent lot
- d'inscrire la somme de 15 000 € sur le compte de dépenses 6521 - déficit budget annexe
- d'inscrire la somme de 5 000 € sur le compte de 615231 - voirie
- d'inscrire la somme de 5 000 € sur le compte 6227 - acte de contentieux

sur le budget assainissement

d'inscrire la somme de 15 000 € sur le compte de recettes 7474 subvention budget commune

d'inscrire la somme de 15 000 € sur le compte 61523 entretien STEP

VOTE : POUR à l'UNANIMITE

5. Régime indemnitaire du personnel

Le conseil municipal décide d'affecter la prime IAT aux personnels techniques (agent communal espaces verts et agent communal assainissement), régime indemnitaire mis en place en 2002.

VOTE : POUR à l'UNANIMITE

6. Modification fiche de poste pour agent assainissement

M. Laurent Liévreumont, agent communal assainissement reprend le poste de nettoyage des pompes de relevage pour 2017. Ce poste sera transféré à la CAGB en 2018 en même temps que la compétence assainissement.

7. Acceptation de chèques AVIVA et coopérative scolaire

Le conseil accepte d'encaisser le chèque de 10 443 € de l'assurance en provision des réparations du presbytère.

Le conseil accepte d'encaisser le chèque de 377.50 € de la coopérative scolaire pour participation de l'école au spectacle de la bibliothèque du printemps 2016.

8. Programme de travaux de voirie 2017, analyse commission voirie et ouverture de la tranche 3 des Hauts du Crey

Le programme 2016 est prolongé en 2017 pour l'aménagement de la Route de la Saline (trottoirs) et l'aménagement de sécurité du carrefour Fourg/Villars.

Proposition de la commission voirie et débat par rapport aux hypothèses émises pour ralentir la circulation automobile Grande Rue.

Le conseil municipal décide l'ouverture de la tranche 3 du lotissement avec début des travaux en 2017 et vente des parcelles à l'automne. Le conseil municipal confie la maîtrise d'œuvre au cabinet BEJ.

VOTE POUR à l'UNANIMITE

9. Vente de parcelles pour entretien

Le conseil municipal doit de nouveau délibérer pour vendre la bande de terrain située derrière les parcelles de l'Impasse Scabieuse.

Le conseil accepte le déclassement de ces surfaces du domaine public et accepte de vendre ladite parcelle de terrains aux riverains pour 10 € TTC/m² par 13 VOIX POUR et 1 non participation au débat et au vote

